

PADC art'ur 2023-2027

Ce PADC s'inscrit dans le cadre général établi par la **charte** du réseau d'action culturelle des établissements agricoles publics de la région Pays de La Loire (art'ur). Les premiers bénéficiaires en sont les apprenants des établissements. Ce PADC art'ur est donc une composante des PADC des établissements.

Finalités :

Le PADC contribue à la cohérence régionale des actions culturelles des établissements.

Il participe à la mise en place du **PREA 2023-2027** (projet régional de l'enseignement agricole) et il s'inscrit dans le **PRADT** (*projet régional d'animation et de développement des territoires/dispositif régional*).

Il permet de préciser les grandes orientations prises par le réseau sur des périodes correspondant à la mise en place des thématiques artistiques du réseau.

Il rend plus lisible pour les établissements les actions à engager en relation avec le réseau.

Il met en œuvre à la fois l'éducation et la pratique artistiques et la dimension socio-culturelle, notamment au travers de la vie associative (loi 1901) des ALESA au sein des établissements.

Cadre et mise en œuvre :

En réunions régionales le réseau détermine :

- Les thèmes pour une période de deux ans, ainsi que leur valorisation locale et régionale voire nationale.
- La formation des membres d'art'ur sur ces thèmes en relation avec le PREA (EA) et le PREAC (DRAC)
- Les actions à mettre en place au niveau régional et notamment l'appel à projet thématique avec la DRAC. (*cf convention culture-agriculture de 2023-2027*)
- Une rencontre régionale des ALESA a minima tous les deux ans.
- La communication de ces actions en particulier sur les sites internet/e-lyco des établissements, via **art'urweb#** la lettre numérique annuelle du réseau, le wordpress consacré au thème, la lettre nationale d'action culturelle (ADC) et dans Champs Culturels.

Le réseau encourage la mise en place de l'unité « *Engagement citoyen* » dans les établissements. Le coordonnateur du réseau participe à l'animation du réseau national.

Moyens :

- La mise à disposition d'heures pour la coordination (3h) en évitant au mieux les impacts sur son établissement de référence.
- La mise en place de relais du réseau (*pour le réseau national et Champs Culturels, sur le dispositif « lycéens au cinéma »*) et sur les représentations au niveau de la Région dans les différents COPIL des AEL (Actions Educatives Ligériennes) et l'inscription dans le dispositif Pass-Culture (*Adage*)
- Les réunions et les stages de formation pour les membres du réseau et tous enseignants concernés par les projets d'art'ur.
- L'implication de chaque établissement dans les réunions et les rencontres régionales (*accueil, transport...*)
- Les partenariats spécifiques en fonction des projets et des territoires
- L'appui et le suivi des dossiers thématiques et/ou hors thématique proposés par les établissements
- La recherche de financements communs en présentant un dossier régional synthèse des dossiers de chaque lycée (DRAC) .

Pour plus de précisions sur les actions du réseau déjà menées voir [art'urweb#](#) la lettre numérique.